

## Recensement de la population 2026



**Du 15 janvier au 14 février 2026,**

la procédure de recensement s'effectuera en priorité par internet.

Si vous devez vous absenter pendant cette période de collecte de données, nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher du secrétariat de la Mairie de PIERRY.

Vous avez toutes et tous été destinataires d'un avis général suivi d'un second contenant vos codes de connexion pour accomplir les démarches sur le site internet :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Si vous ne pouvez le faire, nos agents recenseurs viendront à votre rencontre.

Vous trouverez ci-joint, la copie des cartes des agents recenseurs de notre Commune.

Chacun d'entre eux a une carte permettant de l'identifier et qu'ils devront présenter en cas de visite à votre domicile.

Aucune autre personne n'est habilitée à collecter les données du recensement de la population.

Merci d'avance pour l'accueil que vous voudrez bien leur réservier.

Contact

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Documents

[affiche recensement de la population](#)

[Liste des agents recenseurs](#)